Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260605-2026_66-DE

République Française

Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
02/06/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
MOTEL Romain
CHAUVEL Anais
THEAUDIN Stéphanie

Absences excusées :

BERHAULT Patricia	Ayant donné pouvoir à	GERARD Philippe
VARRIER Karine	Ayant donné pouvoir à	MOTEL Romain

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : CAIZES Michel

2026-66- CARTE COMMUNALE - CONCERTATION DU PUBLIC : OUVERTURE – OBJECTIFS ET MODALITES

Exposé :

Le projet de carte communale de Comblessac prescrite en juin 2025 a été soumise à la consultation des personnes publiques associées et une demande de cas par cas a été soumise à l'autorité environnementale en septembre 2025.

Par avis du 5 décembre 2025, l'autorité environnementale a décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale.

Dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale, en application de l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme, les procédures d'élaboration de carte communale entrent dans le champ d'application de la concertation prévue par la législation en vigueur.

La concertation est programmée à partir du 10 juin 2026 pour une durée de 3 mois.

Les objectifs de la concertation sont :

- ⇨ D'informer le public de l'élaboration du projet de carte communale et des orientations prises dans le cadre du projet,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260605-2026_66-DE

⇨ De permettre au public de formuler des premières observations avant l'enquête publique.

Les modalités de la concertation liée à la procédure sont les suivantes :

- Une information du public sur le lancement de cette concertation sera diffusée :
  - Sur le site internet de la ville,
  - Via l'application d'information locale PanneauPocket
  - Par un affichage en mairie de Comblessac
- Une réunion publique d'information sera organisée pendant la concertation. Celle-ci donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu.
- Le dossier de carte communale sera consultable :
  - À la mairie de Comblessac en version papier, aux heures et jours habituels d'ouverture,
  - En version numérique sur le site internet de la ville,
- Le public pourra communiquer ses avis et observations via :
  - Un registre de concertation en version papier disponible à la mairie de Comblessac aux heures et jours habituels d'ouverture,
  - Par courriel à l'adresse mail suivante : mairie@comblessac.fr, en indiquant 'concertation carte communale ' dans l'objet du courriel,
  - Par courrier à l'adresse suivante : **Mairie de Comblessac, Concertation carte communale, 1 Place de la Mairie, 35330 COMBLESSAC**

Avant l'ouverture de l'enquête publique, la concertation fera l'objet d'un bilan qui sera dressé par le Conseil Municipal et joint au dossier soumis à enquête ; celui-ci sera également disponible sur le site internet de la commune.

Sur cet exposé :
***VU** la délibération du 30 juin 2025 prescrivant l'élaboration de la carte communale de Comblessac,*
***VU** le projet de carte communale,*
***VU** la décision de la mission régionale de l'autorité environnementale de Bretagne du 5 décembre 2025 soumettant le projet de carte communale de Comblessac à évaluation environnementale,*
***VU** l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme mentionnant que 'L'élaboration (...) de la carte communale soumises à évaluation environnementale' fait "objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.*

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ouvrir la concertation associée au projet de carte communale à partir du 10 juin 2026
- De valider les objectifs et modalités de la concertation tels que mentionnés ci-dessus
- De donner autorisation au maire pour signer tout arrêté, contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant cette étape du projet de carte communale ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC 35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Michel CAIZES